



Conférence de Séville pour le financement du  
développement (FfD4)

# UN AGENDA POUR UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET UN DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LES DROITS

Avril 2025

## **Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale**

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale.

Coordination SUD assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des OSC, l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et l'analyse du secteur associatif de la solidarité internationale, de ses évolutions et enjeux.

Contact : Corentin Martiniault, chargé de mission analyse et plaidoyer – [martiniault@coordinationsud.org](mailto:martiniault@coordinationsud.org)

## **La Plateforme Française Dette & Développement regroupe 26 organisations et syndicats français autour du problème de la dette**

La Plateforme Française Dette & Développement regroupe 26 organisations et syndicats français agissant en faveur d'une solution large, juste et durable au problème de la dette des pays en développement. Elle s'inscrit dans la suite des activités menées par la campagne « Pour l'an 2000 : annulons la dette » (1998 à 2000) qui a relayé en France la pétition internationale Jubilé 2000.

## **Le Réseau Action Climat-France fédère 27 associations nationales et 10 associations locales, autour de la lutte contre le changement climatique**

Le Réseau Action Climat a pour objet de lutter contre les changements climatiques et ses conséquences néfastes, et de favoriser la transition vers une société plus solidaire et équitable, plus économique en énergie et en ressources naturelles et préservant l'avenir des populations et des écosystèmes.

## L'ÉTAT DES INÉGALITÉS DANS LE MONDE RESTE CRITIQUE ET LE PIÈGE DE LA DETTE ENTRAVE LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

**Les inégalités se manifestent à plusieurs échelles.** Au niveau national, l'écart entre les plus riches et le reste de la population demeure très élevé ou en augmentation dans la plupart des pays. Simultanément, l'écart entre les pays les plus riches et le reste du monde s'est profondément creusé à la suite de la pandémie de COVID-19, atteignant un niveau insoutenable.

Ces profondes inégalités socio-économiques aggravent celles liées au climat, au genre, et résultant des discriminations raciales et du néocolonialisme. Elles affaiblissent également les processus démocratiques et érodent la cohésion sociale. Ces inégalités entretiennent un système économique mondial fondé sur l'exploitation néfaste du travail et en particulier des femmes et des ressources naturelles des pays à faible revenu.

La capacité des pays à faible revenu à réduire les inégalités est constamment sapée par un manque chronique de ressources financières aggravée par leur endettement, leur vulnérabilité aux crises climatiques, ainsi que par les conséquences de réformes néolibérales imposées par des institutions financières. Les Etats sont ainsi fréquemment contraints d'assécher les ressources allouées à des services essentiels tels que la santé ou l'éducation. Dans ce contexte, de nombreux pays font face à **une crise de la dette exacerbée par les changements climatiques** mais aussi et surtout aggravée par la hausse des taux et un accès limité aux financements.

En parallèle, les pays à haut revenu ne respectent toujours pas leurs engagements. Le Rapport 2024 sur le Financement du Développement Durable met en exergue que **le manque de financements à destination des ODD ne cesse de croître (entre 2,5 et 4 trillions \$<sup>1</sup>)**. Cependant, même si cet objectif était atteint, il ne permettrait de réduire **que d'environ 5 % l'écart de financement pour l'adaptation - estimé entre 187 et 359 milliards \$ par an<sup>2</sup>**. La lutte contre la pauvreté piétine, les inégalités continueront de se creuser d'ici 2030 si aucune action sérieuse n'est entreprise.

## POURQUOI CETTE CONFÉRENCE EST-ELLE CRITIQUE POUR LE FUTUR DU DÉVELOPPEMENT ?

La **Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)**, se prévue à Séville (Espagne), du 30 juin au 3 juillet 2025 est attendue au tournant, afin de répondre au manque de financement pour le développement et de réformer une architecture financière internationale dépassée.

Le monde continue de faire face à de graves inégalités socio-économiques qui menacent l'avenir des populations et de la planète. **Les 1 % les plus riches détiennent autant de richesse que 95 % de l'humanité<sup>3</sup>**, tandis que de nombreuses instances internationales reproduisent des formes de dépendance héritées du passé colonial, laissant ainsi des milliards de personnes à l'écart et bloquant des avancées pour le climat et le développement.

<sup>1</sup> UN, *Financing for Sustainable Development Report 2024*.

<sup>2</sup> UNEP, *Rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques*, 7 novembre 2024.

<sup>3</sup> Oxfam, *Multilateralism in an Era of Global Oligarchy*, 23 septembre 2023.

C'est pourquoi les **pays du Sud global continuent d'appeler à une réforme de l'architecture financière mondiale**<sup>4</sup>. Une demande qui s'est intensifiée ces dernières années, notamment lors des récentes Conférences des Parties pour le climat (COP) ou du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier en juin 2023, lors duquel la Première ministre de la Barbade Mia Mottley, avait ainsi appelé à une "transformation absolue"<sup>5</sup> du système financier. Il est indispensable que les pays et sociétés civiles puissent définir en pleine autonomie leur modèle de développement. De fait, **l'exclusion des gouvernements du Sud global et des voix de la société civile bloque des réformes progressistes ambitieuses** dans des domaines clés comme la fiscalité et la dette.

De nombreuses voix demandent également **une hausse de financements accessibles, flexibles, équitables, transparents et durables**, en particulier pour les femmes, les filles et les personnes confrontées à des inégalités intersectionnelles, en accord avec les engagements pris par la communauté internationale.

C'est pourquoi **Coordination SUD, la Plateforme française Dette et Développement et le Réseau Action Climat France demandent à la France de s'investir au plus haut niveau dans cette conférence en soutenant les demandes de la société civile globale** détaillées dans cette note. Celles-ci sont la continuité du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète. Par ailleurs, la prochaine présidence française du G7 en 2026 sera l'occasion pour la France de porter les accords qui seront obtenus à Séville.

La crise du multilatéralisme dans laquelle nous sommes rentrés devrait inciter la France et l'Europe à urgemment renforcer leur influence dans les espaces internationaux pour éviter un repli nationaliste généralisé. In fine, cette conférence doit être un point de départ permettant de passer d'un modèle anachronique de développement à de nouveaux modèles définis localement, basés sur la protection de la planète et des personnes, dans le respect des droits humains.

## PROPOSITIONS CLÉS À INTÉGRER DANS LES POSITIONS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

### I. Mettre en place les conditions et mécanismes d'une gestion durable et soutenable de la dette

Alors que le fardeau de la dette reste maîtrisé dans les pays à haut revenus, même à des niveaux d'endettement élevés, **les pays à faible revenus consacrent une part insoutenable de leurs ressources budgétaires au service de la dette publique**. Ces derniers payent en moyenne deux fois plus d'intérêts sur leur stock de dette souveraine que les autres pays, le remboursement de cette dette consomme en moyenne 42 % des recettes budgétaires<sup>6</sup>.

Face à la crise actuelle de la dette et aux besoins cruciaux de financement pour le développement, nous demandons l'annulation de la dette des pays concernés afin qu'ils puissent répondre aux priorités de développement et garantir les droits fondamentaux de leur population. Dans ce cadre, il est aussi primordial de contraindre les créanciers privés à se joindre à cet effort. Ces acteurs détiennent aujourd'hui 60% de la dette des États à faible revenu ou à revenu intermédiaire<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> UN, *Monterrey Consensus on Financing for Development*, 2002.

<sup>5</sup> RFI, "We only have this planet": Barbados PM urges unified climate finance response, 23 juin 2023.

<sup>6</sup> DFI, *Policy briefing*, 24 octobre 2024.

<sup>7</sup> Banque Mondiale, *Debt-Service Payments Put Biggest Squeeze on Poor Countries Since 2000*, 6 décembre 2022

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. Soutenir **un processus de négociation intergouvernemental pour une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine**, dont les éléments clés seraient :
  - Un mécanisme multilatéral, équitable, inclusif, participatif, responsable et transparent de résolution de la dette sous l'égide des Nations Unies, indépendant des créanciers et des débiteurs qui prendra des décisions sur l'allègement de la dette basées sur des analyses indépendantes de la viabilité de la dette.
  - Des dispositions pour rendre les décisions de cet organe juridiquement contraignantes pour les débiteurs souverains et leurs créanciers officiels et privés.
  - Une nouvelle approche du cadre et des analyses de viabilité de la dette, pour les aligner sur les enjeux de droits humains, de climat, de besoins de développement durable et de lutte contre les inégalités de genre.
2. **Mettre à jour les principes des Nations Unies sur l'emprunt et le prêt responsables** et les rendre contraignant, ainsi que les mécanismes pour renforcer le partage d'informations et la transparence entre tous les créanciers et emprunteurs. Cela comprend l'inapplicabilité des dettes odieuses, l'introduction de clauses automatiques de suspension de la dette en cas de catastrophes ou de chocs externes, un mandat pour que les législations nationales dans les pays créanciers puissent contraindre les créanciers non-coopératifs et ainsi appliquer la comparabilité de traitement, ainsi que des règles pour les processus de restructuration de la dette (en s'appuyant sur les travaux de la Table ronde mondiale sur la dette souveraine).
3. **Intégrer des clauses contingentes** dans les contrats des prêteurs publics, liées à des chocs climatiques, géologiques, sanitaires et autres chocs économiques exogènes. Encourager l'adoption de ces clauses par les prêteurs privés.
4. **Réguler et superviser les agences de notation de crédit**, en envisageant la création d'une agence publique de notation de crédit sous l'égide des Nations Unies.
5. **Mettre en place un registre mondial public** de la dette contraignant pour promouvoir la transparence de tous les créanciers y compris privés.

## II. Renforcer la protection des droits des femmes et filles et leur intégration dans les politiques et projets de développement pour une action efficace

Selon les dernières estimations<sup>8</sup>, **la parité au niveau mondial ne sera pas atteinte avant 2154 au rythme actuel**. Les pays doivent donc reconnaître qu'il existe un manque considérable de financement pour parvenir à l'égalité (estimé à 360 milliards \$ par an selon l'ONU elle-même<sup>9</sup>).

La promotion de l'égalité de genre doit être un objectif transversal de toutes les politiques de solidarité internationale et développement, de toutes les institutions internationales, des banques de développement mais aussi des bailleurs privés. La France doit le plus possible défendre cette position en accord avec le principe de « diplomatie féministe » qu'elle a adopté.

La qualité des financements doit également être améliorée en veillant à ce qu'ils soient les plus flexibles possible, de long terme, à destination d'organisations œuvrant pour un changement transformateur. Les gouvernements et les entités philanthropiques devraient pouvoir contrôler les investissements dans les organisations engagées dans des initiatives anti-genre/anti-droits et de développer des stratégies pour limiter le financement de ces organisations.

<sup>8</sup> Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2023*, 20 juin 2023.

<sup>9</sup> UN Women, *Progress on the Sustainable Development Goals: The gender snapshot 2023*.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à inscrire dans le texte :

1. L'atteinte objectifs existants en matière de financement de l'égalité de genre, tels que l'**objectif de 15% de l'aide bilatérale allouable mondiale dans des initiatives dont l'objectif principal est l'égalité de genre**, établi par l'ONU, et l'engagement de lever **300 millions \$ pour les organisations de femmes** dans les situations de conflit et de crise.
2. La hausse du financement des organisations, réseaux et fonds de défense des droits des femmes, pour atteindre 10 % des principaux investissements en faveur de l'égalité de genre alloués à ces entités d'ici cinq ans. A ce jour, les organisations féministes, en première ligne pour faire avancer les droits des femmes, ne reçoivent encore qu'une part infime de l'APD, à peine 1 % de l'APD générée en 2022 selon l'OCDE.
3. La définition de nouveaux objectifs et de nouveaux délais là où ils n'existent pas, afin d'engendrer des progrès et d'assurer une redevabilité.
4. La redevabilité et la transparence sur les investissements dont l'objectif principal est l'égalité de genre ainsi que les soutiens financiers accordés aux organisations, réseaux et fonds dédiés aux droits des femmes.

Enfin, un progrès important serait de préciser le niveau d'investissement public nécessaire dans « l'économie du soin », avec des moyens de le mesurer, de le suivre et de le rendre publiquement disponible. La Coalition d'Action pour la Justice de Genre et les Droits<sup>10</sup> recommande que 3 à 10 % du RNB soient consacrés à la fourniture de services publics de qualité, sensibles au genre.

### **III. Soutenir la mise en place d'un système fiscal international pour accroître les ressources disponibles pour le développement**

La réforme de la gouvernance fiscale internationale était déjà un enjeu clé lors de la précédente conférence FfD3 en 2015, malgré l'opposition des pays de l'OCDE qui avait empêché la création d'un organisme intergouvernemental dédié. Cette conférence a posé les bases d'un processus de réforme visant une gouvernance fiscale plus inclusive et équitable pour les pays du Sud.

Sous l'impulsion des pays africains à l'ONU, un tournant majeur a eu lieu en 2022 avec l'adoption d'une résolution ouvrant des négociations intergouvernementales sur la fiscalité, aboutissant en 2024 à un processus pour **une Convention-cadre fiscale onusienne (2025-2027)**. Ce projet vise à établir un cadre fiscal universel et contraignant pour lutter contre l'injustice fiscale mondiale. Cependant, plusieurs pays européens restent réticents, préférant l'OCDE, ce qui pourrait freiner l'ambition du processus. La conférence FfD4 de Séville est donc cruciale pour affirmer le rôle central de l'ONU dans cette réforme fiscale mondiale.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. **Réaffirmer l'ONU comme principal cadre de réforme du système fiscal mondial** et encourager la participation active de tous les États, en particulier les pays à haut revenu encore réticents, pour une gouvernance fiscale véritablement universelle et équitable.
2. **Garantir des règles justes et inclusives** permettant aux pays du Sud de mobiliser des ressources propres pour leur développement, tout en alignant la Convention sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).
3. Veiller à ce que toute initiative fiscale discutée à Séville **soutienne le processus de la Convention-cadre de l'ONU et n'affaiblisse ni son cadre ni son ambition**.

---

<sup>10</sup> Generation Equality Forum, *Increase Women's economic empowerment by transforming the care economy*, 2022.

#### **IV. Préserver le financement public des services essentiels, dans le respect des droits et de la planète**

Les financements publics sont indispensables pour répondre aux défis et aux inégalités mondiales, en particulier dans des domaines critiques et peu rentables tels que la santé et l'éducation. Les biens publics doivent être gouvernés dans l'intérêt public, selon une approche sensible au genre, et être majoritairement détenus et fournis par le secteur public.

A l'inverse, des institutions de financement du développement continuent d'investir dans des projets néfastes pour le développement. Entre 2020 et 2022, le G20 et les banques multilatérales de développement (BMD) ont fourni au moins 142 milliards d'USD de financement public international pour le pétrole, le gaz et le charbon<sup>11</sup>.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. S'éloigner de la « première approche » centrée systématiquement sur le financement privé, en particulier pour les secteurs cruciaux responsables de la fourniture de biens publics, et **cesser tout financement de services de santé et d'éducation à but lucratif**.
2. Établir un processus intergouvernemental des Nations Unies pour mener une revue approfondie des résultats en matière de développement durable, des impacts fiscaux et des droits humains des partenariats public-privé (PPP), du financement mixte et d'autres instruments financiers créés pour mobiliser des financements privés. Des enquêtes indépendantes sont urgentes sur tous les investissements actifs et historiques<sup>12</sup>.
3. **Réformer la gouvernance et le mandat des banques multilatérales de développement** (BMD) en se concentrant sur l'amélioration de leurs efforts pour mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et promouvoir l'adaptation/atténuation au changement climatique de manière transparente et responsable, sans privilégier le secteur ou le financement privé. Par ailleurs, dans ce cadre les BMD doivent arrêter de financer tout projet fossile.
4. Assurer un équilibre entre les objectifs de développement public et la participation du secteur privé dans les BMD, en veillant à ce que les projets donnent la priorité à des **résultats sociaux, environnementaux et économiques positifs**, notamment pour les communautés marginalisées. Cela devrait inclure le développement de métriques et d'évaluations ex post pour les projets de financement mixte.
5. **Établir un mécanisme pour évaluer et mesurer l'impact sur la réduction des inégalités**, inspiré par le "Marqueur d'inégalités" de l'Union européenne, pour toute aide au développement utilisée afin de mobiliser des investissements du secteur privé.
6. Prendre des mesures concrètes pour s'assurer que le secteur privé, en particulier les grandes entreprises, contribue à la durabilité et à la protection de notre planète. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre fin aux investissements et activités des entreprises qui nuisent aux personnes et à la planète, et de garantir la responsabilité par le biais d'une législation obligatoire, robuste et générée sur le **devoir de vigilance en matière de droits humains (HREDD)** et **d'un traité contraignant de l'ONU sur les entreprises et les droits humains (BHR)**.

---

<sup>11</sup> The Big Shift Global, *Public Enemies: Assessing MDB and G20 International Finance Institutions' Energy Finance*, Avril 2024.

<sup>12</sup> Oxfam International, *Sick Development*, 26 juin 2023?

## V. Augmenter l'aide publique au développement, un filet de sécurité essentiel

Dans un contexte de coupes budgétaires alarmantes, l'aide publique au développement (APD) se retrouve affaiblie, alors même qu'elle constitue un pilier de la solidarité internationale. Fondée sur la responsabilité des pays à haut revenu, l'APD est un outil concessionnel indispensable pour répondre aux défis et aux crises majeures auxquelles font face les populations en situation de vulnérabilité. Le non-respect des engagements internationaux en matière d'APD telle que l'atteinte du 0,7 % représente aujourd'hui **plus de 7200 milliards \$ de « dette » non honorée**, due au Sud depuis des décennies<sup>13</sup>.

**La Conférence de Séville doit être l'occasion de réaffirmer la raison d'être de l'APD** : un outil au service de la justice, de l'égalité et de la paix, fondé sur des engagements historiques.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. **Atteindre l'objectif historique de 0,7 % du RNB alloué à l'APD en définissant une date limite précise** (par exemple 2030). Cet objectif étant par ailleurs un objectif plancher, les Etats l'ayant déjà atteint ou étant en passe de le faire, devrait se doter d'une nouvelle trajectoire de croissance de l'APD. Par ailleurs, les pays à haut revenu se sont également engagés à consacrer 0,2 % du RNB aux pays considérés comme « les moins avancés » par la Banque Mondiale.
2. **Etablir une convention contraignante des Nations unies sur la coopération internationale au développement** afin d'assurer une meilleure gouvernance visant une représentation et un pouvoir adéquats du Sud global, pour évoluer vers un système de coopération plus équilibré, démocratique, fondé sur les besoins et l'équité. Ce système devrait permettre d'améliorer l'efficacité des financements du développement.
3. Reformuler la vision de l'aide au développement en la faisant passer d'une logique de charité ou transactionnelle, à **une approche fondée sur la justice**. Les pays à haut revenu ont à la fois les moyens financiers et techniques ainsi que la responsabilité de contribuer activement à réduire ces inégalités mondiales.
4. Réaffirmer **l'aide publique au développement comme outil de lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales, non-conditionnée et totalement déliée**, afin de lutter contre toute forme de contreparties économiques ou diplomatiques qui nuisent à l'efficacité de l'APD et risquent de la détourner de ses priorités. Dans ce cadre, limiter le financement du secteur privé lucratif afin de prioriser le financement des services essentiels (eau, éducation, santé, protection sociale, alimentation, assainissement).
5. Répondre à l'appel du Secrétaire général de l'ONU de **dévier au moins 15 % de toute l'APD aux pays en crise à l'égalité de genre** et à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS), et intégrer une approche genre à l'ensemble des financements.
6. **Reconnaitre l'importance de l'expertise et du rôle des organisations de la société civile**, notamment les organisations de jeunes, féministes et LGBTQIA+, dans le développement ; de la mise en œuvre de projet à l'élaboration de politiques publiques, à travers leur travail de représentation des communautés et de vigies des institutions publiques et privées. En conséquence, mettre en œuvre des mécanismes et financements afin de soutenir les organisations de la société civile, y compris celles des pays éligibles à l'APD, et créer les conditions d'un environnement favorable à leur action à travers leur participation aux sommets internationaux et la protection de l'espace civique.

---

<sup>13</sup> Equals, *The great aid heist*, 25 avril 2024.

## **VI. Garantir l'additionnalité des financements pour le climat et combler le manque de financement**

D'une part, il est **essentiel de dépasser le concept de "financement climatique" pour analyser plus largement comment le système économique mondial menace l'équilibre fragile de la vie sur Terre et creuse les inégalités**. Une approche incluant l'intégrité écologique est cruciale pour repenser ces dynamiques. Le modèle actuel a transformé la nature en marchandise, occultant la symbiose entre humanité et écosystème, et intensifiant l'exploitation des ressources. L'urgence climatique est devenue plus visible et a suscité davantage de discussions au niveau mondial sur le financement climatique. Cette reconnaissance est positive, mais insuffisante.

D'autre part, il importe de souligner que **la conférence FFD4 n'a pas vocation à être une conférence de promesses de financement** (pledges). En principe, les discussions sur les financements climat se déroulent principalement dans les COP. Néanmoins, les enjeux liés au financement public, à sa qualité et à la transparence restent cruciaux dans toutes les enceintes de discussions.

Nos organisations **appellent la communauté internationale à combler le fossé significatif du financement climat** (atténuation, adaptation et pertes et dommages), qui affecte de nombreux pays en développement, en accordant une attention particulière à la qualité des financements. De plus, ces financements devraient être additionnel à l'aide au développement officielle et à l'aide humanitaire.

Enfin, **il est crucial que ces financements atteignent les populations les plus vulnérables** qui ont bien souvent le moins de ressources pour s'adapter et faire face aux effets du changements climatiques. Selon l'OCDE, les pays à revenu intermédiaire ont reçu 70 % du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés, au détriment des pays à faible revenu.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. **Rejeter la financiarisation de la crise climatique** par :
  - Une priorisation des fonds publiques sous forme de dons pour éviter d'alimenter la crise de la dette des pays vulnérables aux changements climatiques.
  - Des dons pour les pertes et dommages et l'adaptation, même un financement hautement concessionnel n'est pas acceptable
  - Une non-instrumentalisation des financements publiques pour des investissements du secteur privé et des stratégies de réduction des risques.
2. **Réaffirmer que les financements climat doivent être nouveaux et additionnels** par rapport aux engagements existants en matière d'Aide publique au développement. Ils ne doivent pas remplacer, compromettre ou concurrencer les engagements existants en matière de financement du développement et doivent être rapporté de manière transparente comme additionnels, sans double comptabilisation.
3. **Renforcer la qualité du financement, y compris la transparence, la vérifiabilité et la responsabilité** dans le reporting sur le montant du financement climatique. Ils doivent s'engager à s'assurer que le financement public international soit fourni et mis en œuvre de manière participative, localement dirigée, socialement juste, sensible au genre et conforme aux normes des droits humains.
4. **Mettre en place des mécanismes et des propositions d'actions concrètes** pour rendre le financement climatique véritablement accessible et localisé, en particulier pour les pays fragiles et affectés par les conflits, les parties prenantes et les groupes marginalisés qui subissent les pires impacts de la crise climatique et qui sont à l'avant-garde des solutions.

## VII. Transformer l'architecture financière internationale en un système inclusif, ouvert et équitable

Il est essentiel de faire des Nations Unies et de son Conseil économique et social (ECOSOC) les principaux espaces mondiaux où tous les gouvernements et parties prenantes discutent et parviennent à des compromis concernant le développement durable et son financement.

Nos organisations critiquent le modèle de développement que les IFI préconisent implicitement ou explicitement, y compris à travers les conditionnalités des prêts. Aucun pays ne devrait détenir un droit de veto au FMI ni même au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Dans ce contexte, les gouvernements devraient envisager comment utiliser leur allocation de DTS dans le cadre de leur développement national, de la budgétisation sensible au genre et des stratégies climatiques tout en maintenant des politiques fiscales et monétaires solides.

Le remboursement des dettes à intérêt élevé est un usage particulièrement judicieux des DTS pour les pays à faible ou modéré risque de surendettement. Leur utilisation pour des investissements publics durables comme des projets d'infrastructures vertes ou des hôpitaux devrait également être encouragée. Lorsque les DTS sont transférés au budget du gouvernement, les intérêts sur les DTS doivent être pris en compte dans les analyses de soutenabilité de la dette.

Nos organisations appellent la France et ses partenaires européens à :

1. Demander au FMI de renforcer la représentation et la voix des pays du Sud global en veillant à ce que la révision de la formule de calcul des quotes-parts du FMI soit achevée d'ici 2026, en tenant compte de critères tels que la vulnérabilité climatique et en révisant les quotes-parts lors des votes.
  - Les quotas du FMI doivent être réformés pour augmenter la part des pays à revenu faible et intermédiaire, en augmentant la part des voix de base à au moins 20 % du total des voix.
  - Les Statuts du FMI doivent être modifiés pour abaisser le seuil de majorité nécessaire à l'allocation de DTS à 50 %.
  - Les quotes-parts du FMI doivent être réformées pour augmenter la part des pays à revenu faible et intermédiaire, par exemple en augmentant la part des voix de base à au moins 20 % du total des voix.
2. Soutenir l'allocation par le FMI d'**au moins 200 milliards \$ de DTS** chaque année, dont **77 milliards \$ iraient aux pays à revenu faible et intermédiaire**. Cela s'ajoute aux allocations exceptionnelles en temps de crise. La part des DTS allant au Sud global pourrait être doublée si les pays riches qui n'ont pas besoin de DTS, parce que leurs devises sont utilisées comme devises de réserve par d'autres pays, renonçaient à leurs allocations. Cela pourrait augmenter la part des pays à faible revenu de 3 % à 8 %, et celle des pays à revenu intermédiaire de 35 % à 76 %.



## Rassembler et agir pour la Solidarité internationale



14, Passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : + 33 1 44 72 93 72  
[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)  
sud@coordinationsud.org